



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Sous-comité du bâtiment

1. Le Sous-comité du bâtiment de la Commission du programme, du budget et de l'administration s'est réuni le 7 novembre 2005. Son bureau était composé comme suit: M. S. Paixão Pardo (membre gouvernemental, Brésil), président et rapporteur; M. Lima Godoy (membre employeur), vice-président; M. Khurshid Ahmed (membre travailleur), vice-président.

Le point des projets de construction sur le terrain

2. Le chef du bureau de l'administration intérieure a informé le sous-comité de l'état d'avancement des projets de construction des bureaux de l'OIT à Santiago et à Dar es-Salaam.
3. A Santiago, la construction des locaux a été terminée dans les délais, avec un léger dépassement des prévisions budgétaires d'environ 2 000 dollars, qui a été absorbé par le Bureau. L'OIT a pris possession des locaux au début du mois de juillet 2005, et le personnel a pu s'installer dans le nouveau bâtiment en août. Les anciens locaux ont pu être loués, le contrat de location prenant effet le 1^{er} novembre 2005.
4. La construction du bureau de Dar es-Salaam se déroule selon les prévisions. L'entreprise de construction a commencé les travaux en avril 2005, et la première pierre a été posée le 30 mai 2005. Le projet devrait être terminé en juillet 2006. Tout a été mis en œuvre pour assurer la sécurité sur les deux chantiers et aucun accident n'a été signalé.
5. Les membres travailleurs ont déclaré prendre connaissance avec intérêt des précisions du Bureau au sujet des projets de construction de Santiago et de Dar es-Salaam. Ils ont également relevé avec satisfaction que les anciens locaux de Santiago ont pu être loués et ils ont demandé un complément d'information au sujet des bureaux de l'OIT à Abidjan et Port of Spain. Ils ont également souhaité savoir si d'autres projets de construction étaient prévus.
6. Les membres employeurs ont félicité le Bureau d'avoir réussi à mener à bien les projets en respectant les délais et le budget et en affichant un bilan irréprochable en matière de sécurité. Ils se sont félicités d'apprendre que le nouveau bureau de Santiago est déjà occupé et fonctionne normalement.

7. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a dit prendre connaissance avec intérêt des informations présentées par le Bureau mais a estimé qu'il serait préférable, à l'avenir, que les membres du sous-comité puissent recevoir ces informations par écrit avant la réunion.
8. Le représentant du gouvernement du Kenya, s'exprimant au nom du groupe africain, a demandé des informations au sujet du personnel du bureau d'Abidjan et du transfert du bureau régional à Addis-Abeba.
9. La directrice exécutive du secteur de la gestion et de l'administration a expliqué que, compte tenu des délais de publication des documents, les présentations orales ont l'avantage de fournir au sous-comité les informations les plus récentes à propos des projets de construction en cours.
10. Le transfert temporaire du bureau régional d'Abidjan à Addis-Abeba a été effectué et le bureau régional fonctionne de manière efficace. Sur les 45 membres du personnel local du bureau d'Abidjan, 14 sont restés à Abidjan pour participer aux activités menées dans le pays et dans la région, trois ont été transférés à Addis-Abeba, sept ont été transférés à l'intérieur de la région, quatre ont été affectés à des projets de coopération technique, 14 ont été licenciés et trois ont cessé leurs activités dans le cadre d'un licenciement amiable. Le Bureau a octroyé des indemnités de licenciement supérieures à celles recommandées par le règlement et collabore avec d'autres organismes en vue de trouver un nouvel emploi aux intéressés. Une partie des bâtiments du bureau d'Abidjan a été louée au PNUD, ce qui permet à la fois de renforcer la sécurité du personnel restant et de réaliser des économies. Le transfert temporaire du bureau d'Abidjan à Addis-Abeba se prolongera tant qu'il sera jugé nécessaire. Le point sera fait régulièrement avec les gouvernements de la Côte d'Ivoire et de l'Éthiopie.
11. Le chef du bureau de l'administration intérieure a confirmé qu'aucun autre projet de construction n'est prévu.
12. Répondant à la question concernant Port of Spain, M. Leroy Trotman a confirmé que le bureau a emménagé en octobre dans les nouveaux locaux qu'il a loués.

Suivi de la stratégie en matière de locaux

13. Le sous-comité était saisi d'un document ¹ concernant le suivi de la stratégie du BIT en matière de locaux.
14. La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration a présenté ce document comme faisant partie d'une série de documents portant sur ce sujet. Préparé à la demande du sous-comité, il fournit des informations détaillées sur les arrangements relatifs aux locaux tels qu'ils sont appliqués dans chaque bureau. Il se veut aussi une réponse à l'absence de politique globale cohérente pour les arrangements en matière d'hébergement des projets de coopération technique et propose en son paragraphe 7 des lignes directrices pour remédier à cette incohérence. Le document demande au sous-comité des orientations en vue de propositions concernant l'utilisation du Fonds pour le bâtiment et le logement pour financer, au-delà d'un certain seuil, les travaux de rénovation ou de réparation des locaux loués par les bureaux extérieurs, et en vue de l'inclusion éventuelle dans le prochain programme et budget d'une contribution annuelle au Fonds pour le bâtiment et le logement représentant 1 pour cent de la valeur totale du patrimoine immobilier du BIT.

¹ Document GB.294/PFA/BS/2 (& Corr.).

- 15.** S'agissant de la procédure d'appel d'offres aux fins d'une étude exhaustive et indépendante des besoins de rénovation du bâtiment du siège pour le court, le moyen et le long terme, le Trésorier et contrôleur des finances a indiqué qu'un appel à manifestation d'intérêt avait été lancé après la session de mars 2005 du Conseil d'administration. Sur les six entreprises qui s'étaient initialement manifestées, seules quatre ont confirmé leur candidature. Après examen de leurs soumissions, le Bureau n'a retenu que trois candidats. Une demande de propositions a été envoyée aux trois entreprises, qui ont été invitées à procéder à un examen sur place des installations bâties avant de soumettre leurs offres. Finalement, seules deux entreprises ont présenté des propositions détaillées qui ont été soumises au Comité des contrats au début de novembre. Le Comité des contrats a relevé certaines lacunes dans les propositions et demandé que les informations manquantes soient fournies le 18 novembre 2005 au plus tard. Le Bureau a l'intention d'examiner les offres formelles et de statuer définitivement d'ici au début de décembre 2005 et de passer contrat avant la fin de l'année.
- 16.** Les membres employeurs se sont félicités des informations détaillées contenues dans le document, qui répondent aux préoccupations du sous-comité. Ils ont pris note de l'intention du Bureau de préparer un recueil des politiques, pratiques et procédures de prise de décisions applicables aux locaux, qui sera consultable sur le site Intranet de l'OIT dans le courant de 2006. En ce qui concerne les propositions relatives à l'hébergement des projets de coopération technique, ils ont souligné l'importance de ces projets dans les régions en développement et exprimé l'espoir que les coûts associés à cet hébergement n'aient pas de répercussions négatives sur les activités des projets ni sur les intentions des donateurs. Ils ont estimé que les projets de coopération technique ne devraient pas être obligés de payer un loyer. Il est déjà assez difficile d'obtenir sans cela le soutien des donateurs. Là où l'OIT ne dispose pas de locaux propres, il faudrait essayer d'obtenir des pays d'accueil qu'ils fournissent les locaux nécessaires aux projets.
- 17.** En ce qui concerne la rénovation du siège, les membres employeurs ont indiqué qu'ils ne pourront prendre position qu'une fois connues les priorités et les options de financement mais se sont déclarés, d'ores et déjà, très préoccupés par l'importance des coûts et par le niveau du Fonds pour le bâtiment et le logement. En ce qui concerne l'utilisation de ce fonds pour la rénovation de locaux loués au BIT, ils se sont déclarés généralement favorables à cette option mais ont jugé que les décisions devraient être prises dans le cadre d'une évaluation des coûts et avantages relatifs aux activités déployées sur le terrain dans chaque région. Pour éviter un épuisement du fonds, il faut utiliser les ressources financières là où on en a le plus besoin. S'agissant du recours à des banques commerciales, la réalité de la situation budgétaire doit être prise en compte. Enfin, même s'il faut traiter avec beaucoup de sérieux les questions de sécurité, il convient, au regard des coûts, de ne pas prendre en la matière de précautions trop sophistiquées. Les pays d'accueil devraient accroître leur contribution en matière de locaux. Les membres employeurs ont déclaré craindre que la contribution proposée de 1 pour cent par an au Fonds pour le bâtiment et le logement ne suffise pas compte tenu de l'état actuel des installations. Par ailleurs, l'établissement de normes applicables aux locaux tant au siège que dans les services extérieurs nécessitera un suivi minutieux. L'hébergement des services extérieurs peut être d'une qualité très différente, mais il faudrait par principe allouer les mêmes ressources à tous les bureaux afin que soit appliquée une norme uniforme.
- 18.** Les membres travailleurs ont déclaré que le document comporte des informations très utiles pour l'analyse et les comparaisons, et que le sous-comité devrait continuer de recevoir ce type d'information de façon régulière. Ils ont demandé pourquoi le Centre de Turin est exclu de l'étude. Les membres travailleurs ont dit souscrire au point de vue exprimé par les employeurs, à savoir que les locaux du BIT devraient tous répondre à la même norme. Le sous-comité peut aider le Conseil d'administration en définissant les

prescriptions de base et en établissant un cadre général pour les politiques à mener à cet égard.

19. S'agissant de l'hébergement des projets de coopération technique, les membres travailleurs ont indiqué partager le point de vue des employeurs selon lequel il incombe en premier lieu au pays hôte de fournir des locaux appropriés. Là où les locaux sont loués, il convient aussi de solliciter les pays d'accueil. Les membres travailleurs ont également relevé dans les données fournies dans l'annexe du document d'importantes différences de loyer pour des biens immobiliers comparables dans la même région. Lorsque les locaux sont loués, il convient de demander aux propriétaires de participer aux frais de rénovation. Ils ont notamment souhaité que le sous-comité reçoive à la prochaine session des informations détaillées sur la valeur totale du siège et des bureaux extérieurs dont l'OIT est propriétaire ainsi que sur les locaux partagés, loués ou occupés gratuitement.
20. En ce qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment du siège, étant donné que la vente de terrains et la location d'espaces de bureaux ne sont pas jugées souhaitables et qu'un prêt commercial représenterait une lourde charge, il faudrait réfléchir à la possibilité d'obtenir un prêt sans intérêt du pays d'accueil. Les contacts avec les autorités genevoises en matière de rénovation devraient être pris au niveau politique le plus élevé si l'on veut obtenir les meilleurs résultats possibles. Les travailleurs appuient la proposition d'allouer une provision de 1 pour cent par an au Fonds pour le bâtiment et le logement, comme prévu au paragraphe 17 du document. Les résultats de l'étude et les différentes possibilités de financement devraient être présentés à la prochaine session du sous-comité. Lors des travaux de rénovation, il faudrait tenir dûment compte des questions de sécurité et de santé. En particulier, le problème de l'amiante contenu dans le bâtiment du siège devrait être une priorité, et une étude exhaustive devrait être réalisée. Une étude des conditions de sécurité et de sûreté devrait être réalisée dans tous les bureaux du BIT. La sécurité du bâtiment est certes d'une grande importance, mais l'accès des visiteurs devrait être facilité, et non entravé.
21. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a déclaré que le document fournit bien une partie des informations demandées mais qu'il ne propose pas de stratégie à long terme. Il faut absolument une orientation stratégique. Il y a lieu de se demander pourquoi le recueil des politiques et pratiques existantes ne sera pas disponible avant 2006. Les précisions qui sont données dans les annexes ne sont pas suffisantes pour élaborer un plan à moyen ou à long terme qui réponde aux besoins du BIT en matière d'entretien et de rénovation.
22. Il ne faut pas facturer un loyer aux projets de coopération technique. Le Bureau facture déjà 13 pour cent de dépenses d'appui. L'oratrice a déclaré attendre avec intérêt d'avoir les résultats de l'étude du consultant indépendant, plus de précisions sur la position des pays d'accueil et des propositions de solutions. Les propositions qui sont faites dans le document au sujet des dépenses du Fonds pour le bâtiment et le logement et des contributions à ce fonds devraient être examinées plus avant, mais uniquement en rapport avec une stratégie immobilière à long terme bien définie.
23. Le sous-comité devrait recommander au Conseil d'administration de demander au Bureau, afin que les décisions puissent s'appuyer sur des éléments solides, de préparer pour la session du Conseil d'administration de mars 2006 des propositions d'étude approfondie de la représentation de l'OIT dans toutes les régions, ces propositions devant servir à élaborer une stratégie en matière de locaux. Avant de lancer un programme de rénovation et de sécurité, il faut s'assurer que les bureaux de l'OIT sont situés au bon endroit, conformément à l'avis donné par les commissaires aux comptes et par le Corps commun d'inspection à ce sujet.

24. Le représentant du gouvernement du Japon a lui aussi demandé qu'un plan stratégique soit présenté à la session de mars 2006. Il s'est dit surpris par l'état de vétusté dans lequel il a trouvé les installations lors de la visite du bâtiment du siège organisée au début de cette année, ajoutant qu'il est important d'avoir un milieu de travail sain et sans danger non seulement pour le personnel, mais aussi pour assurer le bon fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. Il est urgent de rénover le bâtiment du siège, et il faut financer convenablement le Fonds pour le bâtiment et le logement. Ce fonds ne permet pas à l'heure actuelle d'effectuer les travaux de réparation nécessaires et de répondre à des besoins imprévus. Le Bureau devrait s'attacher immédiatement à renflouer ce fonds au moyen d'économies sur la partie I du budget.
25. La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration a déclaré que le Bureau a répondu aux demandes du sous-comité. Le recueil fournira des informations sur les politiques, règles, pratiques et processus de prise de décisions appliqués par le Bureau pour tout ce qui touche à ses locaux. Les annexes du document, qui donnent un tableau très clair de la situation, seront mises à jour à intervalles réguliers. Ensemble, ces documents viennent compléter les informations techniques qui constituent le cadre des décisions en matière de locaux. Les questions plus vastes qui ont trait à l'examen du réseau des bureaux extérieurs et aux possibilités de financement de la rénovation du siège sont davantage du ressort de la commission, dont relève le Sous-comité du bâtiment, que du sous-comité lui-même.
26. En ce qui concerne les craintes que suscite le problème de l'amiante, des études menées en 2003 et 2005 ont confirmé qu'il n'y a aucun risque pour le personnel à cet égard, et que le Bureau continue d'effectuer des contrôles de la qualité de l'air dans le bâtiment du siège.
27. Répondant à une question du groupe des travailleurs, l'oratrice a indiqué que le Centre de Turin ne figure pas dans l'inventaire des biens immobiliers du BIT, car il est doté d'une personnalité juridique indépendante. De plus, le terrain et les locaux sont la propriété exclusive de la ville de Turin. Il s'agit d'un bail permanent avec un loyer symbolique de 1 dollar des Etats-Unis par an. Le Centre de Turin est responsable de l'entretien courant. Le Bureau pourrait toutefois inclure le Centre lors des mises à jour ultérieures.
28. En ce qui concerne la rénovation du bâtiment du siège, lorsque l'étude du consultant sera disponible et que le Bureau aura une idée claire des priorités en matière de rénovation, il sera possible d'analyser les implications financières. Le sous-comité peut avoir l'assurance que tout plan de rénovation portera sur les travaux essentiels, structurels ou autres.
29. L'annexe 1 du document sera modifiée compte tenu du fait que le bureau de l'OIT en Allemagne a été transféré de Bonn à Berlin l'année dernière et que le gouvernement du pays hôte subventionne le loyer. Il a également été confirmé que le bureau de Londres occupe de nouveaux locaux depuis le 1^{er} octobre 2005 et que le nouveau loyer (42 607 livres par an) représente à peu près un tiers du loyer payé jusque-là.

Genève, le 9 novembre 2005.